

Les fonds locaux d'inclusion numérique

26 mars 2026



Webinaire écosystème

ORDRE DU JOUR



- **Introduction**
 - **Programme Société Numérique, ANCT** - Marine JOUAN
- **Retours d'expériences**
 - **Conseil départemental de la Haute-Garonne** - Damien SARROMEJEAN
 - **Mednum 49, Maine-et-Loire** - Laura HERAIL & Richard MARQUIS
 - **Banque des Territoires** – Anne CAUSSE & Emmanuelle CHOUBAT
- **Temps d'échange**

Conseil départemental de la Haute-Garonne

Damien SARROMEJEAN



Projet Fonds de soutien à l'inclusion numérique en Haute-Garonne

Adossé à la feuille de route départementale
FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE



Présentation générale du projet

- Dans le cadre de la rédaction de la feuille de route **France Numérique Ensemble**, co-pilotée par la Préfecture de la Haute-Garonne et le Conseil Départemental, un projet de **création de fonds de soutien multi-partenarial** a été initié.
- Considérant les contraintes budgétaires actuelles et les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, l'objectif du projet est de **pérenniser une solution de financement** afin de renforcer la structuration des réseaux d'inclusion numérique à l'échelle départementale.
- Ce projet **bénéficie d'une forte dynamique partenariale**, associant notamment la préfecture, le Conseil Départemental, Toulouse Métropole, le Sicoval, l'AMF31, et le Hub RhinOcc.

Résultats Phase 1 – analyse d'opportunité

- Analyse juridique / étude d'opportunité :
 - Trois solutions semblent répondre aux besoins du projet, sans pour autant valider l'ensemble des prérequis : **le consortium, l'association et le GIP**
 - Considérant l'importance de la mise en place rapide de ce fonds (liée à l'abondement sur fonds d'ingénierie FNE), le GIP est pour le moment écarté.
 - La structuration en association nécessite une période de structuration administrative plus lourde (rédaction des statuts notamment), **l'accord de consortium est donc à ce stade privilégié.**

- Cependant, l'objectif est d'offrir à ce fonds une **structuration évolutive**, répondant à la fois aux évolutions des enjeux liés au financement des actions de terrain, à la nécessité d'élargir le spectre des partenaires (notamment privés) et à l'opportunité de solliciter des financements européens (FEDER et FSE principalement). **La structuration en association et le GIP seront donc considérés comme des objectifs d'évolution à moyen et long terme.**

Principales échéances - Phase 1

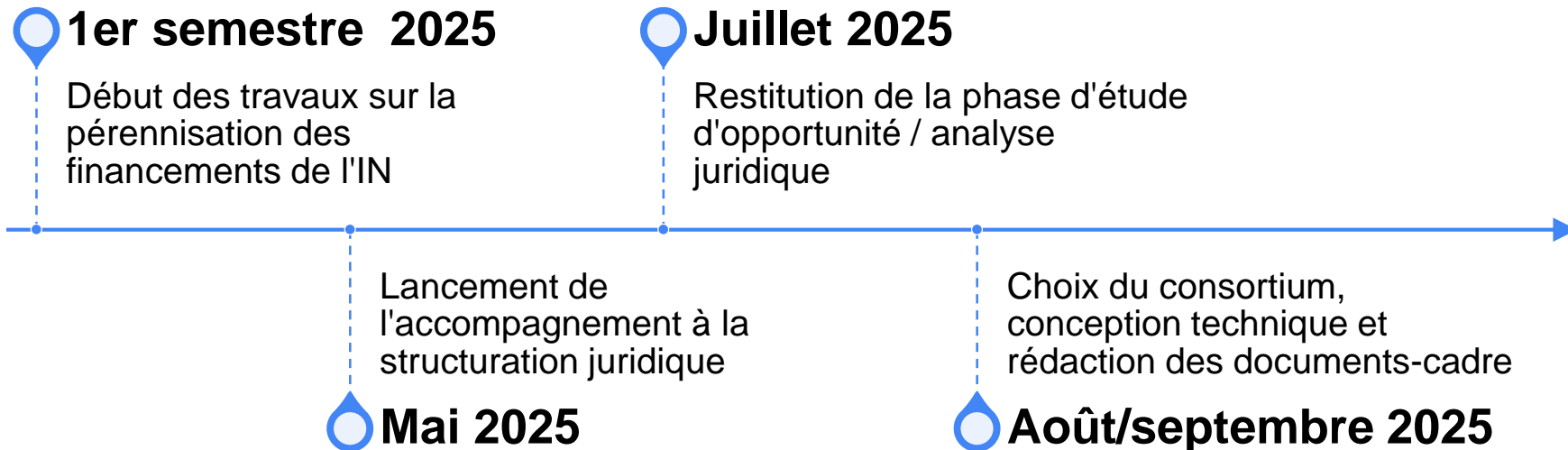
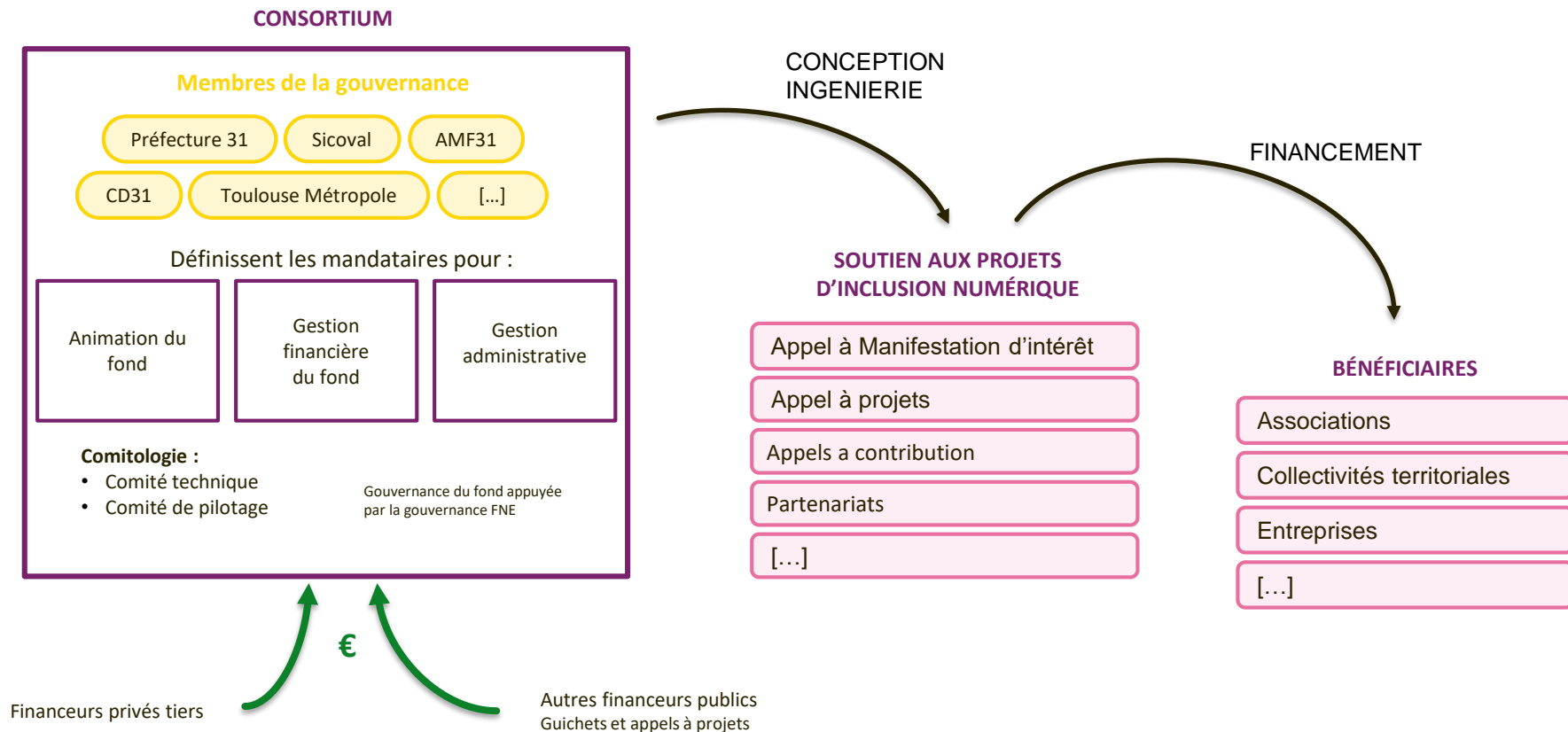


Schéma de fonctionnement: Accord de consortium



Consortium : avantages et inconvénients

AVANTAGES

- ✓ Liberté dans la définition des modalités de coopération.
- ✓ Pas de « dépossession » des membres au profit d'une entité nouvelle (ex : transfert de propriété).
- ✓ Permet la création de comités et désignation d'un animateur de réseau, ce qui répond notamment au prérequis en matière de gouvernance (gouvernance par comités de décision : pilotage, technique et suivi) ;

INCONVENIENTS

- ✓ Absence de personnalité morale
- ✓ Impossibilité de lever des fonds en propre (dont subventions) et de disposer d'un patrimoine, de moyens et d'une gouvernance propre (ex : pas d'exécutif).
- ✓ Le salariat n'est pas possible au sein du consortium.
- ✓ Impossibilité de fournir des prestations de conseils ou par exemple de formation (les prestations sont directement rendues par les membres du Consortium – pas d'interposition d'une personne morale).
- ✓ Le consortium peut s'envisager à un stade précoce de préfiguration et de définition du périmètre d'intervention, mais devra évoluer vers une structure intégrée pour la mise en œuvre du projet.

Conclusion

- ✓ **Outil utile et facile à mettre en place pour définir les rôles et implications de chaque partenaire dans le projet sans les impliquer dans une structure dotée de la personnalité juridique (simple engagement contractuel).**
- ✓ **Peut préfigurer une future structure dédiée (association ou GIP par exemple).**
- ✓ **Moyens : convention de consortium + convention type entre chef de file du consortium (qui porterait les fonds reçus) / partenaire financeur (qui peut être membre du consortium ou non).**
- ✓ **Peut aussi prendre la forme d'un "partenariat contractuel ad hoc" moins intégré (cf. partie 2.1. bis).**

Description du "partenariat contractuel ad hoc"

Présentation de la structure

Objet

- ✓ Outre le consortium, il est également possible de prévoir un partenariat contractuel ad hoc, qui ne prendrait pas la forme d'un contrat de consortium.
- ✓ **Il s'agit alors pour l'entité chef de file de conclure plusieurs contrats bilatéraux** : contrats avec les financeurs pour collecter les fonds ; contrats avec les bénéficiaires pour les reverser.
- ✓ *Exemple du fonds pour l'inclusion numérique porté par le GIP Vendée Numérique, ayant donné lieu à la conclusion des contrats suivants :*
 - *Un contrat de partenariat entre tous les membres fondateurs du réseau GRAIN, incluant une Charte guidant le fonctionnement de ses membres (ce qui équivaut à un contrat de consortium)*
 - *Une convention-type à signer entre le porteur du Fonds (Vendée Numérique) et le financeur tiers, incluant un Règlement du fonds qui définit les modalités d'utilisation des fonds reçus par le porteur du Fonds*
 - *Une animation menée par le réseau GRAIN.*
- ✓ Les membres sont libres de définir les modalités de leur coopération, leurs droits et obligations dans le contrat de partenariat susvisé
- ✓ Possible mise en place de comités au sein de la gouvernance
- ✓ Possible de prévoir plusieurs conventions-types en fonction des objets, et une gouvernance plurielle.

➡ **Préférable néanmoins de conclure un contrat de consortium qui définit et régit les modalités de fonctionnement du Fonds et qui permet l'instauration d'une dynamique collective de projet.**

Structuration: domaines de gestion

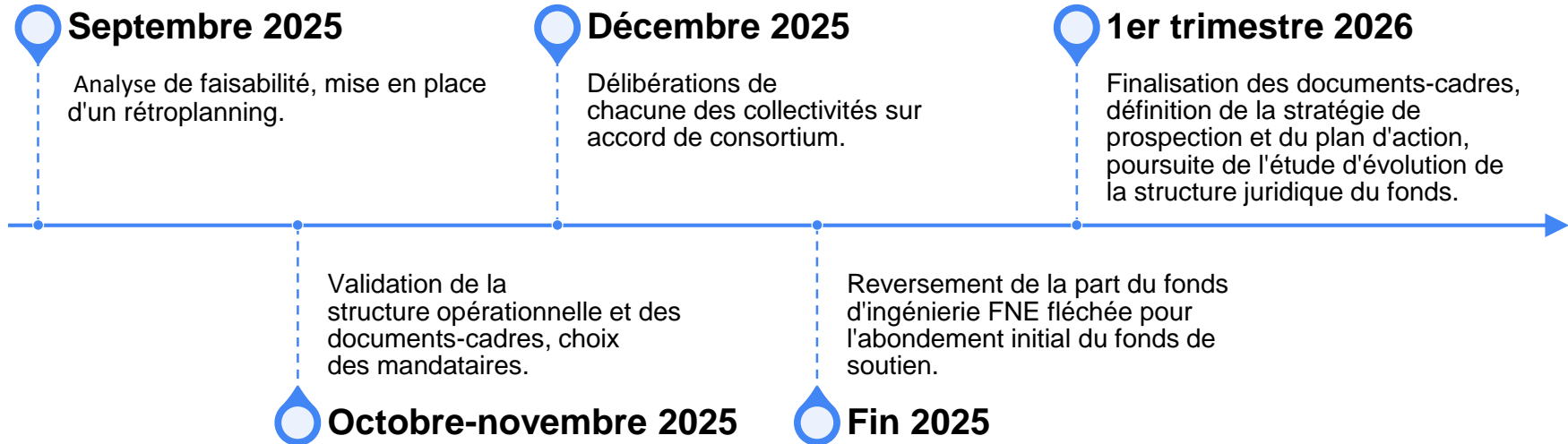
3 "domaines de gestion" du fonds à structurer :

- gestion **financière**: captation et redistribution effective des fonds
- gestion **administrative**: conception des documents-cadres, gestion administrative des AAP/AMI, secrétariat
- gestion de l'**animation**: organisation des comités, communication, mobilisation de l'expertise technique

Perspectives de financement - Abondement

- L'objectif de ce fonds est d'engager différents partenaires afin de **pérenniser le financement de l'inclusion numérique** en Haute-Garonne.
- Ainsi, une attention particulière devra être portée au **développement d'une stratégie de sensibilisation de ces acteurs privés**, en s'appuyant notamment sur l'expertise des collectivités locales engagées dans le domaine de l'inclusion numérique, et sur la démarche RSE interne aux structures sollicitées.
- De plus, des **financements européens FEDER et FSE+** peuvent être envisagés pour l'abondement de ce type de fonds. Une expertise sera nécessaire pour le montage et le suivi administratif des dossiers.

Principales échéances - Phase 2



MEDNUM 49

Maine-et-Loire

Laura HERAIL – Fédération des
Centres Sociaux 49-53

Richard MARQUIS – Anjou numérique





PRÉAMBULE

La MEDNUM49 est issue d'un travail partenarial d'accompagnement des acteurs et des territoires préalable et préexistant au dispositif des conseillers numériques.

Création de cette instance partenarial suite à la stratégie pour une numérique inclusif en 2019 mais un travail engagé 1 an avant dans le cadre de schémas directeurs portés par les institutions partenaires.

Le dispositif conseiller numérique a été un outil au service de projet de structuration de l'offre sur le territoire.

Il nous semble important de rappeler que la mobilisation des collectivités et EPCI est indispensable dans le déploiement d'une politique territoriale d'inclusion numérique et malheureusement cela n'a pas été le cas au départ.

La MEDNUM49 en chiffres

3

Feuilles de route

7 ans

D'existence

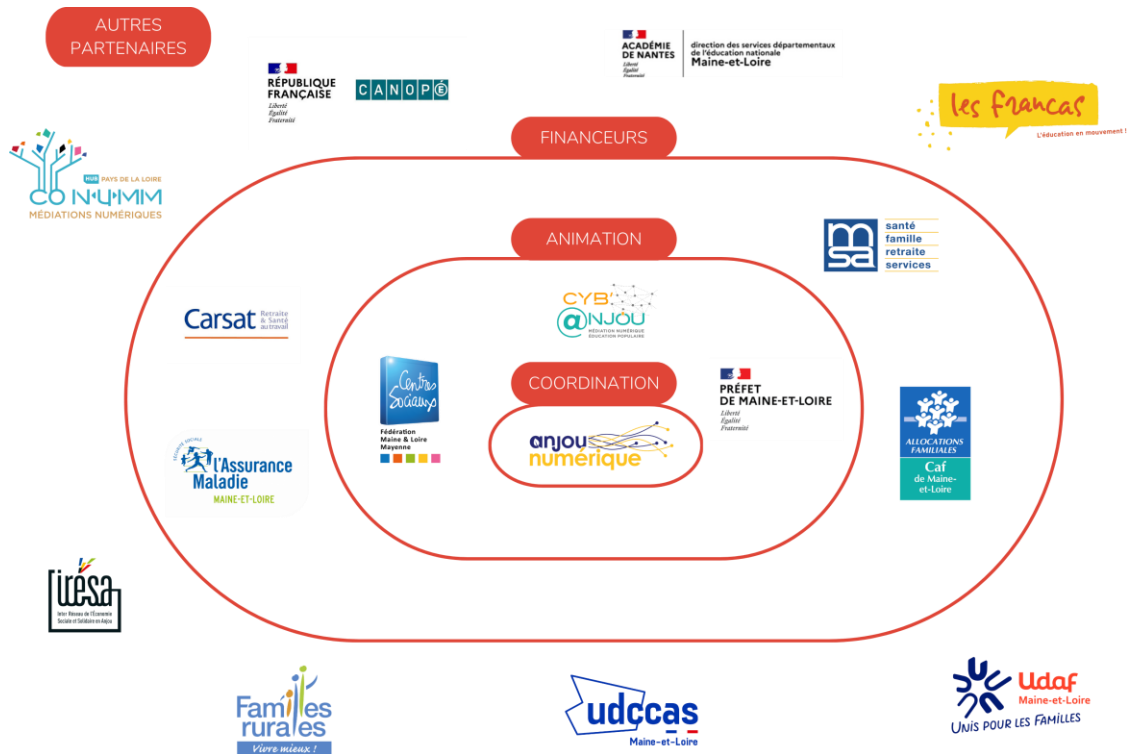
92k€

De financement par an

15

Acteurs mobilisés

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMÉRIQUE



L'accord de coopération

UN ENGAGEMENT FINANCIER DES OPÉRATEURS *

CONTEXTE, ENJEUX :

- Volonté de développer et de structurer le réseau des médiateurs numériques départemental – Cyb@njou
- Mise en place d'une feuille de route de l'accompagnement aux usages numériques en Anjou (2019)
- Réfléchir le numérique au-delà de l'accès aux droits avec les partenaires institutionnels

LE PRINCIPE :

Financement de 2 missions au sein de la Fédération des Centres sociaux du Maine-et-Loire et de la Mayenne :

- Une mission d'animation du réseau des acteurs de la médiation numérique et de co-coordination de la feuille de route départementale
- Une mission autour de la feuille de route d'accompagnement à la parentalité numérique

LES MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT :

- Financement sur 3 ans renouvelable
- Conventionnement pluriannuel avec chaque opérateur
- Demande de subvention tous les ans

LE DÉTAIL DES FINANCEMENTS :

- Subvention de 92k € par an pour 1,3 ETP + budget animation





Les autres pistes de financement sur notre territoire



APP MEDNUM49 - 2026

Appel à projet visant à financer des actions

- Enveloppe de 55k €
- 40 projets déposés / 20 projets financés



FONDS EUROPÉENS - FEDET

Des projets visant à la continuités des actions d'accompagnement sur les territoires

- 4 projets FEDER déposés – 2 validés est en cours de financement – 2 projets portés par des consortiums en cours d'instructions
- Portés par de grosses collectivités et des consortium associatifs (centres sociaux)
- Financements importants mais ponctuel



A L'ÉTUDE

Financement de poste de médiateurs numériques à temps partiel sur les territoires
Fond local pour le financement d'une stratégie départementale parentalité-numérique

Banque des Territoires

Anne CAUSSE
Emmanuelle CHOUBAT



Les axes d'intervention de la Banque des Territoires

- ❑ La Banque des territoires est historiquement positionnée sur le champ de l'inclusion numérique
- ❑ Cet engagement se traduit aujourd'hui dans la mesure phare n° 15 de notre nouveau plan stratégique :
« **Favoriser l'accès aux services publics pour tous les Français au travers d'un réseau France services exemplaire et d'une inclusion numérique renforcée** »
- ❑ En tant que partenaire de l'Etat et aux côtés des acteurs territoriaux (collectivités, acteurs privés et associations), la Banque des Territoires soutient la mise en œuvre des feuilles de route France Numérique Ensemble à travers ses 3 missions :



Financement de l'inclusion numérique et fonds locaux

- ❑ Les problématiques que nous partagent les gouvernances FNE et les Coordinateurs départementaux conseillers numériques portent sur :
 - L'identification des guichets/sources de cofinancement
 - La mobilisation des Fonds européens (faisabilité et montage de dossier)
 - (Et de plus en plus) l'opportunité de structurer un fonds local partenarial dédié à l'inclusion numérique

- ❑ Une 1^{er} vague d'ingénierie (dont celle en appui du projet du CD31) nous permet aujourd'hui un 1^{er} niveau de partage sur ce sujet





Les schémas de structuration de fonds locaux

Un fonds, « un outil » pour :

- ❑ **Mutualiser des financements** publics et privés divers
- ❑ **Constituer et animer un écosystème de partenaires financeurs** autour d'une vision et d'objectifs communs
- ❑ **Mobiliser des financements annexes** (demandes auprès de guichets de financements identifiés)

... qui s'inscrit dans un temps « long »

Description	Avantages	Inconvénients
Consortium		
<ul style="list-style-type: none">• Composition : membres publics et privés• Gouvernance : libre et définie dans la convention de consortium, nécessité de désigner un membre mandataire	<ul style="list-style-type: none">✓ Création rapide et souple✓ Gouvernance libre✓ Utile pour préfigurer une future structure dédiée	<ul style="list-style-type: none">• Pas de personnalité morale• Impossibilité de lever des fonds en propre (subventions)• Impossibilité de salarier ou de fournir des prestations de conseil ou de formation
Association		
<ul style="list-style-type: none">• Composition : membres publics et privés• Gouvernance : libre• Création : déclaration en Préfecture• Obligations comptables : nomination d'un CAC si dons/subv. > 153 k€ / an	<ul style="list-style-type: none">✓ Création rapide et souple✓ Gouvernance libre✓ Pas de donation initiale✓ Capacité à recevoir dons, subventions (et legs sous conditions)✓ Eligibilité aux réductions d'impôts sous conditions	<ul style="list-style-type: none">• Application du régime du mécénat sous conditions• Impossibilité de soutenir des structures lucratives (sociétés) au risque de perdre les avantages liés au régime fiscal du mécénat
Groupement d'intérêt public (GIP)		
<ul style="list-style-type: none">• Composition : membres publics et privés, dont au moins une de droit public• Gouvernance : avec ou sans capital• Création : convention précisant objet et fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">✓ Coopération public-privé et souplesse✓ Autonomie admin. et fin.✓ Mutualisation des ressources et réception de subvention, dons, legs, autres.	<ul style="list-style-type: none">• Lourde ingénierie de création• Activité d'intérêt général propre obligatoire• Contribution à la dette à hauteur du capital• Pas de solidarité des membres à l'égard des tiers
Fondation sous égide ou « abritée »		
<ul style="list-style-type: none">• Composition : membres publics et privés• Gouvernance : selon la fondation « abritante »• Création : convention avec la fondation abritante, pour un projet particulier relevant du domaine d'activité de l'abritante	<ul style="list-style-type: none">✓ Création rapide et souple✓ Notoriété de la fondation « abritante »✓ Capacité à recevoir dons, legs et subventions✓ Eligibilité aux réductions d'impôts	<ul style="list-style-type: none">• Pas de personnalité morale distincte de la fondation abritante, qui prélève frais de fonctionnement et contrôle• Nécessité d'intérêt général ou de soutien à des structures à but non lucratif

Fonds locaux : des questions à se poser

❑ **Quelle gouvernance et comitologie ?**

- ✓ Quelle composition ? (publics/privés)
- ✓ Quel rôle donné à chaque partenaire (public et privé) du fonds local ?
- ✓ Les financeurs ont-ils vocation à participer à la gouvernance ? à sélectionner les projets lauréats des financements ?

❑ **Quels types d'actions financer, via quel(s) format(s) de sélection ?**

- ✓ Guichet / AAP ? Conventonnement pluriannuel ?
- ✓ Financement de postes de conseillers numériques ou de médiateurs, de filière de reconditionnement informatique, de projets de médiation numérique sur un champ spécifique ... ?

❑ **La provenance (et le type) des fonds ?**

- ✓ Les contributions au fonds peuvent-elles venir de tout type de partenaire (publics/privés) ?
- ✓ Au-delà des contributions financières, quid des contributions matérielles et/ou humaines ?
- ✓ Le fonds a-t-il vocation à aller chercher des financements annexes en propre (type financement EU)

❑ **Quel niveau d'adossement à l'existant ? :**

- ✓ A t'on mobilisé l'ensemble des ressources internes (service Juridique, service Europe)
- ✓ Une structure existante peut-elle porter le fonds ?
- ✓ Existe-t-il des ressources partageables (convention de consortium, règlement intérieur, convention bilatérale)

❑ **Les éléments (opérationnels) à risque ou facteurs de succès :**

- ✓ Le portage et le calendrier politique
- ✓ Le suivi technique du projet (éviter les risques de tuilage)
- ✓ Le temps long dans lequel s'inscrit le projet
- ✓ Les compétences en termes de levée de fonds (comment adresser notamment des financeurs privés ?)
- ✓ Les ressources humaines sur la gestion et l'animation du fonds



Vous avez un projet amorcé et fédérateur ...



Contactez-nous à inclusion.numerique@caissedesdepots.fr pour déterminer le meilleur accompagnement en fonction de votre projet !

Merci pour votre participation !



Retrouvez sur [La Base France Numérique Ensemble](#) :

- Le support, le compte-rendu et l'enregistrement de ce webinaire
- Un document recensant et documentant les fonds locaux existants
- Une fiche thématique, produite par la Banque des Territoires
- Une sélection de ressources sur le sujet (articles, évènements, comptes-rendus, ...)